

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20130718-2013\_B339-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2013  
Date de réception préfecture : 24/07/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 18 JUILLET 2013

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2013\_B339**

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un avenant n°1 au marché n°12M102 - Prestations intellectuelles pour les bâtiments et ouvrages divers de la C.P.A. - Lot n°1 Contrôle technique de la société QUALICONSULT - Correction d'une erreur matérielle du BPU**

Le 18 juillet 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle Emilien Ventre de Rousset, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 12 juillet 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, Vice-Président, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron -

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – DELOCHE Gérard, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PELLEC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à SUSINI Jules – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à PAOLI Stéphane – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian -

**Excusé(e)s :**

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air -

Monsieur Régis MARTIN donne lecture du rapport ci-joint.

**03\_2\_13**

**BUREAU DU 18 JUILLET 2013**

**Rapporteur** : Régis Martin

**Thématique** : Affaires Juridiques.

**Objet** : Autorisation de signer un avenant n°1 au marché n°12M102 - Prestations Intellectuelles pour les bâtiments et ouvrages divers de la CPA - Lot n° 1 – Contrôle Technique de la société QUALICONSULT- Correction d'une erreur matérielle du BPU.

**Décision du Bureau.**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet de corriger une erreur matérielle concernant le Bordereau des Prix Unitaires ( BPU), établi par la société QUALICONSULT du marché à bons de commande n°12M102 - Prestations Intellectuelles pour les bâtiments et ouvrages divers de la CPA, Lot 1 – Contrôle Technique de la société QUALICONSULT après son attribution par la Commission d'Appel d'Offres du 1<sup>er</sup> février 2013. Cet avenant n'a aucune incidence financière sur le montant du marché.

## Exposé des motifs :

En date du 5 avril 2013, la CPA procédait à la notification du marché à bons de commande n°12M102- Prestations Intellectuelles pour les bâtiments et ouvrages divers de la CPA, Lot 1 – Contrôle Technique à la société QUALICONSULT suite à son attribution par la Commission d'Appel d'Offres du 1<sup>er</sup> février 2013 et à son approbation par le Bureau Communautaire du 14 février 2013.

S'agissant d'un marché à bons de commande l'Acte d'Engagement prévoit que les prestations soient rémunérées par application des prix du BPU aux quantités réellement exécutées avec un montant maximal annuel de 80. 000 € HT.

Or, l'exemplaire du Bordereau des Prix Unitaires établi par la société SAS Qualiconsult comme pièce contractuelle du marché et signé par le titulaire ne faisait pas apparaître la catégorie de prix unitaires des éléments de mission de contrôle technique se rapportant à des opérations dont le montant des travaux est compris entre 250. 000 € HT et 500. 000 € HT, alors que ces prix apparaissaient bien dans son Détail Quantitatif Estimatif (DQE) et qu'ils ont été pris en considération pour l'analyse des offres et l'attribution du marché par la CAO du 1<sup>er</sup> février 2013.

La disparition de la colonne du BPU résulte vraisemblablement d'une erreur de l'entreprise lors du téléchargement des pièces dans son offre électronique, et de la transformation de son BPU du format excel au format pdf. En effet, l'entreprise a bien renseigné, et a également signé électroniquement le DQE, qui reprenait l'intégralité de ces prix. Ainsi, il n'est pas contestable qu'il y avait une volonté manifeste de l'entreprise de s'engager sur ces prix.

Ainsi, il s'agit d'une erreur matérielle qu'il convient de rectifier par le présent avenant n°1 .

L'article 2.1 de l'Acte d'Engagement prévoit que les prestations soient rémunérées par application des prix du BPU aux quantités réellement exécutées, le présent avenant introduit par conséquent le BPU dans sa complétude et se substitue au BPU qui avait été notifié le 5 avril 2013 à la société Qualiconsult.

Cet avenant est sans incidence sur le montant du marché et toutes les autres clauses du marché restent inchangées, pour cette raison, il n'a pas été soumis à la Commission d'Appel d'Offres.

### Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales;

VU le Code des Marchés Publics et notamment l'article 18 ;

VU la délibération n°2009\_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services »;

VU la délibération n° 2013- B031 du bureau communautaire du 14 février 2013 approuvant le marché n° 12 M 102 à la société Qualiconsult.

### Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les dispositions de l'avenant n°1 ci-annexé au marché à bons de commande n°12M102- Prestations Intellectuelles pour les bâtiments et ouvrages divers de la CPA, Lot 1 – Contrôle Technique de la société QUALICONSULT, sans incidences financières;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement.



**INTITULE DU MARCHE**

**« PRESTATIONS INTELLECTUELLES POUR LES BATIMENTS  
ET OUVRAGES DIVERS DE LA CPA**

**LOT N° 1 : Contrôle Technique**

***AVENANT N° 1***

**AU MARCHE N° 12 M 102 du 5 avril 2013**

Titulaire : SAS QUALICONSULT

**« PRESTATIONS INTELLECTUELLES POUR LES BATIMENTS  
ET OUVRAGES DIVERS DE LA CPA**

**LOT N° 1 : Contrôle Technique**

**ENTRE**

**La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix**  
CS 40868  
13626 Aix en Provence Cedex 1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI,

**d'une part,**

et,

**La Société SAS QUALICONSULT,**  
Domiciliée aux Bureaux de l'Arche , 580 avenue MOZART 13100 AIX –EN-PROVENCE  
Immatriculée au RCS sous le numéro 401 448 855 Paris  
APE : 7120B  
Représentée par Monsieur Nicolas DOUELLE, dûment habilité à cet effet,

**d'autre part,**

Marché à Bons de Commande N° : 12 M102
Date de notification du marché : 5 avril 2013
Montant maximal H.T. du marché initial : 80 000 euros par an.

Le présent avenant comporte 4 feuillets numérotés de 1 à 5.

## **ARTICLE 1. - OBJET DU PRESENT AVENANT**

Le présent avenant a pour objet de corriger une erreur matérielle, concernant le Bordereau des Prix Unitaires ( BPU).

Cet avenant n'a aucune incidence financière sur le montant du marché.

## **ARTICLE 2. - EXPOSE DES MOTIFS ET MODIFICATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS**

L'exemplaire du Bordereau des Prix Unitaires établi par la société SAS Qualiconsult comme pièce contractuelle du marché et signé par le titulaire ne faisait pas apparaître la catégorie de prix unitaires des éléments de mission de contrôle technique se rapportant à des opérations dont le montant des travaux est compris entre 250 000 € HT et 500 000 € HT, alors que ces prix apparaissaient bien dans son Détail quantitatif estimatif (DQE) et qu'ils ont été pris en considération pour l'analyse des offres et l'attribution du marché par la CAO du 1<sup>er</sup> février 2013.

La disparition de la colonne du BPU résulte vraisemblablement d'une erreur de l'entreprise lors du téléchargement des pièces dans son offre électronique, et de la transformation de son BPU du format excel au format pdf. En effet, l'entreprise a bien renseigné et a également signé électroniquement le DQE, qui reprenait l'intégralité de ces prix. Ainsi, il n'est pas contestable qu'il y avait une volonté manifeste de l'entreprise de s'engager sur ces prix.

Ainsi ; Il s'agit d'une erreur matérielle qu'il convient de rectifier par le présent avenant n°1 .

L'article 2.1 de l'Acte d'Engagement prévoit que les prestations sont rémunérées par application des prix du BPU aux quantités réellement exécutées, le présent avenant introduit par conséquent le BPU dans sa complétude et se substitue au BPU qui avait été notifié le 5 avril 2013 à la société Qualiconsult.

Toutes les autres pièces contractuelles et stipulations du marché restent inchangées

LOT 1 - Contrôle technique

INTERVENTION / LA VADATION		UNITÉ	APRÈS					
A.1	Ingenieur sur site compris déplacements, relevés...	1 jour	320,00					
A.2	Ingenieur sur site compris déplacements, relevés...	1/2 jour	260,00					
A.3	Ingenieur sur site compris déplacements, relevés...	1 heure	65,00					
A.4	Ingenieur bureau compris recherches et émission d'un avis simple	1 jour	520,00					
A.5	Ingenieur bureau compris recherches et émission d'un avis simple	1/2 jour	260,00					
A.6	Ingenieur bureau compris recherches et émission d'un avis simple	1 heure	65,00					
A.7	Technicien sur site compris déplacements, relevés...	1/2 jour	230,00					
A.8	Technicien sur site compris déplacements, relevés...	1 heure	57,50					
A.9	Technicien bureau compris recherches	1 jour	460,00					
A.10	Technicien bureau compris recherches	1/2 jour	230,00					
A.11	Technicien bureau compris recherches	1 heure	57,50					
A.12	Technicien bureau compris recherches	1/2 jour	230,00					
A.13	Elaboration d'un rapport compris frais de production et d'émission	U	130,00					
A.14	Coefficient majorateur pour intervention hors heures et jours ouvrables	Coeff	50					
A.15	Coefficient de vente sur sous-traitance	Coeff	15					
Forfaits honoraires en € HT par fourchettes du montant des travaux Tous Corps d'Etat								
B	MISSE EN ŒUVRE	€ HT	10 < T <= 50	50 < T <= 100	100 < T <= 250	250 < T <= 500	500 < T <= 1000	
B.1	Mission type : Réalisation des plans de détail des éléments (Mélange, coffrages)							
1	Examen des documents de conception APS, APD, PRO	30	90	148	240	400		
2	R.I.C.T.	1,4	2,4	3,7	6,0	10,0		
3	Examen des documents d'exécution	8,6	9,6	14,8	24,0	40,0		
4	Examen sur chantier des ouvrages et éléments d'équipement soumis au contrôle	12,6	21,6	33,3	54,0	90,0		
5	R.F.C.T.	2,8	4,8	7,4	12,0	20,0		
B.2	Mission type : Réalisation des plans de détail des éléments (BPP, BUC)							
1	Examen des documents de conception APS, APD, PRO	28	48	64	120	200		
2	R.I.C.T.	7	12	16,6	30	50		
3	Examen des documents d'exécution	26	48	64	120	200		
4	Examen sur chantier des ouvrages et éléments d'équipement soumis au contrôle	68	108	121,5	270	450		
5	R.F.C.T.	1,4	2,4	2,7	6,0	10,0		
B.3	Mission type : Réalisation des plans de détail des éléments (Laiterie, Verrière, etc.)							
1	Examen des documents de conception APS, APD, PRO	24	46	42	110	160		
2	R.I.C.T.	4,6	3,6	10,6	27,5	45		
3	Examen des documents d'exécution	2,8	4,6	4,2	11,0	16,0		
4	Examen sur chantier des ouvrages et éléments d'équipement soumis au contrôle	5,8	9,4	9,4	24,7,5	40,5		
5	R.F.C.T.	1,3	2,0	2,1	5,5	9,0		
B.4	Mission type : Réalisation des plans de détail des éléments (Bâtiments divers)							
1	Examen des documents de conception APS, APD, PRO	4,2	7,2	11,1	13	30		
2	R.I.C.T.	1,05	1,8	2,775	4,5	7,5		
3	Examen des documents d'exécution	4,2	7,2	11,1	13	30		
4	Examen sur chantier des ouvrages et éléments d'équipement soumis au contrôle	9,45	16,2	24,875	40,5	67,5		
5	R.F.C.T.	2,1	3,4	5,55	6	15		
B.5	Mission type : Réalisation des plans de détail des éléments (Bâtiments divers)							
1	Examen des documents de conception APS, APD, PRO	4,2	7,2	11,1	13	30		
2	R.I.C.T.	1,05	1,8	2,775	4,5	7,5		
3	Examen des documents d'exécution	4,2	7,2	11,1	13	30		
4	Examen sur chantier des ouvrages et éléments d'équipement soumis au contrôle	9,45	16,2	24,875	40,5	67,5		
5	R.F.C.T.	2,1	3,4	5,55	6	15		
B.6	Mission type : Réalisation des plans de détail des éléments (Bâtiments divers)							
1	Examen des documents de conception APS, APD, PRO	4,2	7,2	11,1	13	30		
2	R.I.C.T.	1,05	1,8	2,775	4,5	7,5		
3	Examen des documents d'exécution	4,2	7,2	11,1	13	30		
4	Examen sur chantier des ouvrages et éléments d'équipement soumis au contrôle	9,45	16,2	24,875	40,5	67,5		
5	R.F.C.T.	2,1	3,4	5,55	6	15		
B.7	Mission type : Réalisation des plans de détail des éléments (Bâtiments divers)							
1	Examen des documents de conception APS, APD, PRO	4,2	7,2	11,1	13	30		
2	R.I.C.T.	1,05	1,8	2,775	4,5	7,5		
3	Examen des documents d'exécution	4,2	7,2	11,1	13	30		
4	Examen sur chantier des ouvrages et éléments d'équipement soumis au contrôle	9,45	16,2	24,875	40,5	67,5		
5	R.F.C.T.	2,1	3,4	5,55	6	15		
B.8	Mission type : Réalisation des plans de détail des éléments (Bâtiments divers)							
1	Examen des documents de conception APS, APD, PRO	4,2	7,2	11,1	13	30		
2	R.I.C.T.	1,05	1,8	2,775	4,5	7,5		
3	Examen des documents d'exécution	4,2	7,2	11,1	13	30		
4	Examen sur chantier des ouvrages et éléments d'équipement soumis au contrôle	9,45	16,2	24,875	40,5	67,5		
5	R.F.C.T.	2,1	3,4	5,55	6	15		
B.9	Mission type : Réalisation des plans de détail des éléments (Bâtiments divers)							
1	Examen des documents de conception APS, APD, PRO	4,2	7,2	11,1	13	30		
2	R.I.C.T.	1,05	1,8	2,775	4,5	7,5		
3	Examen des documents d'exécution	4,2	7,2	11,1	13	30		
4	Examen sur chantier des ouvrages et éléments d'équipement soumis au contrôle	9,45	16,2	24,875	40,5	67,5		
5	R.F.C.T.	2,1	3,4	5,55	6	15		
B.10	Mission type : Réalisation des plans de détail des éléments (Bâtiments divers)							
1	Examen des documents de conception APS, APD, PRO	4,2	7,2	11,1	13	30		
2	R.I.C.T.	1,05	1,8	2,775	4,5	7,5		
3	Examen des documents d'exécution	4,2	7,2	11,1	13	30		
4	Examen sur chantier des ouvrages et éléments d'équipement soumis au contrôle	9,45	16,2	24,875	40,5	67,5		
5	R.F.C.T.	2,1	3,4	5,55	6	15		
B.11	Mission type : Réalisation des plans de détail des éléments (Bâtiments divers)							
1	Examen des documents de conception APS, APD, PRO	4,2	7,2	11,1	13	30		
2	R.I.C.T.	1,05	1,8	2,775	4,5	7,5		
3	Examen des documents d'exécution	4,2	7,2	11,1	13	30		
4	Examen sur chantier des ouvrages et éléments d'équipement soumis au contrôle	9,45	16,2	24,875	40,5	67,5		
5	R.F.C.T.	2,1	3,4	5,55	6	15		
B.12	Mission type : Réalisation des plans de détail des éléments (Bâtiments divers)							
1	Examen des documents de conception APS, APD, PRO	4,2	7,2	11,1	13	30		
2	R.I.C.T.	1,05	1,8	2,775	4,5	7,5		
3	Examen des documents d'exécution	4,2	7,2	11,1	13	30		
4	Examen sur chantier des ouvrages et éléments d'équipement soumis au contrôle	9,45	16,2	24,875	40,5	67,5		
5	R.F.C.T.	2,1	3,4	5,55	6	15		
B.13	Mission type : Réalisation des plans de détail des éléments (Bâtiments divers)							
1	Examen des documents de conception APS, APD, PRO	4,2	7,2	11,1	13	30		
2	R.I.C.T.	1,05	1,8	2,775	4,5	7,5		
3	Examen des documents d'exécution	4,2	7,2	11,1	13	30		
4	Examen sur chantier des ouvrages et éléments d'équipement soumis au contrôle	9,45	16,2	24,875	40,5	67,5		
5	R.F.C.T.	2,1	3,4	5,55	6	15		
B.14	Mission type : Réalisation des plans de détail des éléments (Bâtiments divers)							
1	Examen des documents de conception APS, APD, PRO	4,2	7,2	11,1	13	30		
2	R.I.C.T.	1,05	1,8	2,775	4,5	7,5		
3	Examen des documents d'exécution	4,2	7,2	11,1	13	30		
4	Examen sur chantier des ouvrages et éléments d'équipement soumis au contrôle	9,45	16,2	24,875	40,5	67,5		
5	R.F.C.T.	2,1	3,4	5,55	6	15		
B.15	Mission type : Réalisation des plans de détail des éléments (Bâtiments divers)							
1	Examen des documents de conception APS, APD, PRO	4,2	7,2	11,1	13	30		
2	R.I.C.T.	1,05	1,8	2,775	4,5	7,5		
3	Examen des documents d'exécution	4,2	7,2	11,1	13	30		
4	Examen sur chantier des ouvrages et éléments d'équipement soumis au contrôle	9,45	16,2	24,875	40,5	67,5		
5	R.F.C.T.	2,1	3,4	5,55	6	15		
B.16	Mission type : Réalisation des plans de détail des éléments (Bâtiments divers)							
1	Examen des documents de conception APS, APD, PRO	4,2	7,2	11,1	13	30		
2	R.I.C.T.	1,05	1,8	2,775	4,5	7,5		
3	Examen des documents d'exécution	4,2	7,2	11,1	13	30		
4	Examen sur chantier des ouvrages et éléments d'équipement soumis au contrôle	9,45	16,2	24,875	40,5	67,5		
5	R.F.C.T.	2,1	3,4	5,55	6	15		
B.17	Mission type : Réalisation des plans de détail des éléments (Bâtiments divers)							
1	Examen des documents de conception APS, APD, PRO	4,2	7,2	11,1	13	30		
2	R.I.C.T.	1,05	1,8	2,775	4,5	7,5		
3	Examen des documents d'exécution	4,2	7,2	11,1	13	30		
4	Examen sur chantier des ouvrages et éléments d'équipement soumis au contrôle	9,45	16,2	24,875	40,5	67,5		
5	R.F.C.T.	2,1	3,4	5,55	6	15		
B.18	Mission type : Réalisation des plans de détail des éléments (Bâtiments divers)							
1	Examen des documents de conception APS, APD, PRO	4,2	7,2	11,1	13	30		
2	R.I.C.T.	1,05	1,8	2,775	4,5	7,5		
3	Examen des documents d'exécution	4,2	7,2	11,1	13	30		
4	Examen sur chantier des ouvrages et éléments d'équipement soumis au contrôle	9,45	16,2	24,875	40,5	67,5		
5	R.F.C.T.	2,1	3,4	5,55	6	15		
B.19	Mission type : Réalisation des plans de détail des éléments (Bâtiments divers)							
1	Examen des documents de conception APS, APD, PRO	4,2	7,2	11,1	13	30		
2	R.I.C.T.	1,05	1,8	2,775	4,5	7,5		
3	Examen des documents d'exécution	4,2	7,2	11,1	13	30		
4	Examen sur chantier des ouvrages et éléments d'équipement soumis au contrôle	9,45	16,2	24,875	40,5	67,5		
5	R.F.C.T.	2,1	3,4	5,55	6	15		
B.20	Mission type : Réalisation des plans de détail des éléments (Bâtiments divers)							
1	Examen des documents de conception APS, APD, PRO	4,2	7,2	11,1	13	30		
2	R.I.C.T.	1,05	1,8	2,775	4,5	7,5		
3	Examen des documents d'exécution	4,2	7,2	11,1	13	30		
4	Examen sur chantier des ouvrages et éléments d'équipement soumis au contrôle	9,45	16,2	24,875	40,5	67,5		
5	R.F.C.T.	2,1	3,4	5,55	6	15		
B.21	Mission type : Réalisation des plans de détail des éléments (Bâtiments divers)							
1	Examen des documents de conception APS, APD, PRO	4,2	7,2	11,1	13	30		
2	R.I.C.T.	1,05	1,8	2,775	4,5	7,5		
3	Examen des documents d'exécution	4,2	7,2	11,1	13	30		
4	Examen sur chantier des ouvrages et éléments d'équipement soumis au contrôle	9,45	16,2	24,875	40,5	67,5		
5	R.F.C.T.	2,1	3,4	5,55	6	15		
B.22	Mission type : Réalisation des plans de détail des éléments (Bâtiments divers)							
1	Examen des documents de conception APS, APD, PRO	4,2	7,2	11,1	13	30		
2	R.I.C.T.	1,05	1,8	2,775	4,5	7,5		
3	Examen des documents d'exécution	4,2	7,2	11,1	13	30		
4	Examen sur chantier des ouvrages et éléments d'équipement soumis au contrôle	9,45	16,2	24,875	40,5	67,5		
5	R.F.C.T.	2,1	3,4	5,55	6	15		
B.23	Mission type : Réalisation des plans de détail des éléments (Bâtiments divers)							
1	Examen des documents de conception APS, APD, PRO	4,2	7,2	11,1	13	30		
2	R.I.C.T.	1,05	1,8	2,775	4,5	7,5		
3	Examen des documents d'exécution	4,2	7,2	11,1	13	30		
4	Examen sur chantier des ouvrages et éléments d'équipement soumis au contrôle	9,45	16,2	24,875	40,5	67,5		
5	R.F.C.T.	2,1	3,4	5,55	6	15		
B.24	Mission type : Réalisation des plans de détail des éléments (Bâtiments divers)							
1	Examen des documents de conception APS, APD, PRO	4,2	7,2	11,1	13	30		
2	R.I.C.T.	1,05	1,8	2,775	4,5	7,5		
3	Examen des documents d'exécution	4,2	7,2	11,1	13	30		
4	Examen sur chantier des ouvrages et éléments d'équipement soumis au contrôle	9,45	16,2	24,875	40,5	67,5		

### **ARTICLE 3. - ENGAGEMENT DU NOUVEAU TITULAIRE DU MARCHE**

La société SAS QUALICONSULT s'engage à exécuter les prestations dans les conditions de prix, consistance et qualité telles que définies au marché et dans ses avenants.

### **ARTICLE 4. - CLAUSE DE RENONCEMENT AUX RECOURS**

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

### **ARTICLE 5. - SPECIFICATIONS DIVERSES**

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant N° 1, lesquelles prévalent en cas de différence.

### **ARTICLE 6. - PRISE D'EFFET**

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en un seul exemplaire

A Aix en Provence, le

A Aix en Provence, le

Mention manuscrite « lu et approuvé »  
Le titulaire du marché

Pour le Président et par délégation,  
le Vice-Président délégué à  
l'administration générale, logistique et  
bâtiminaire

(signature et cachet de la société)

Régis MARTIN

**2013\_B339**

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un avenant n°1 au marché n°12M102 - Prestations intellectuelles pour les bâtiments et ouvrages divers de la C.P.A. - Lot n°1 Contrôle technique de la société QUALICONSULT - Correction d'une erreur matérielle du BPU**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

23 JUIN 2013

